



**Compte-rendu de la réunion**  
**du Conseil de Communauté de Communes**  
**Bligny-le-Sec, le 23 mai 2016**  
**Convocation du 17 mai 2016**

**Présents/Pouvoirs :**

M. Jean-François DESSOLIN	Maire	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Maire	Chanceaux	
M Thierry MALACLET	Maire	Champagny	
M. Albert LACOMME	Maire	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Conseiller Municipal	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M Marc HIERHOLZER	Maire	Lamargelle	Absent
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	
M. Vincent LEPRÊTRE	Maire	Messigny-et-Vantoux	
Mme Céline PICCIONE	2 <sup>e</sup> adjointe	Messigny-et-Vantoux	
M. Alain DUVERT	1 <sup>er</sup> adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Nadine VOLLMER	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Julien OLLAGNIER	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux	Absent excusé pouvoir à Mme Piccione
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Vincent LEBROT	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux	
Mme Françoise GAY	Conseillère Municipale	Messigny et Vantoux	Absente excusée pouvoir à Mme Burille
M. Jean-Luc COUTURIER	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent
M. Alain MORISOT	Maire	Panges	
M. Nicolas BOUCHEROT	Maire	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange	
Mme Éliane LÉPINE	Maire	Poncey-sur-L'ignon	
M Gilbert PERRON	Maire	Prenois	
Mme Françoise LEBRUN	1 <sup>ere</sup> adjointe	Prenois	
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont	
M. Bertrand TORTOCHAUX	1 <sup>er</sup> adjoint	St-Martin-du-Mont	
M. Daniel MALGRAS	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye	

M. Fabien CORDIER	1 <sup>er</sup> adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à M. Gonzalez
M. Florian GONZALEZ	1 <sup>er</sup> adjoint	Savigny-le-Sec	
Mme Martine SICCARDI	2 <sup>e</sup> adjointe	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	3 <sup>e</sup> adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à Mme Siccardi
M. Cyrille FAUCONET	Maire	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val Suzon	
M. Dominique FEVRET	Conseiller municipal	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Maire	Vaux Saules	
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine	Absente excusée pouvoir à M. Fauconnet

Madame Catherine LOUIS déclare la séance ouverte à 19h10 et expose les propos introductifs suivants :

« Je remercie Jean-François Dessolin, Vice-président de la CCFSS et Maire de Bligny-le-Sec, qui nous accueille dans cette salle » la montagnarde .

Ce conseil communautaire est particulier puisque nous avons l'honneur d'accueillir François Patriat, ancien Ministre, et dernier Président du Conseil Régional de Bourgogne, Sénateur de Côte d'Or.

Nous le remercions pour l'intérêt qu'il porte à notre collectivité et brièvement je vais rappeler quelques points forts de Forêts, Seine et Suzon.

C'est une nouvelle communauté qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 suite à la fusion de la communauté de communes Forêts, Lavières et Suzon, mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2003, présidée par Pascal Minard, avec 5 communes et de celle du Pays de Saint Seine, créée le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Une des premières communautés à être créée avec celle de Pouilly créée en juillet 1992 et présidée par notre hôte de ce soir, François Patriat.

Forêts, Seine et Suzon est une collectivité qui compte 6800 habitants, 25 communes pour la plupart rurales et quelques une péri-urbaines.

Notre territoire se caractérise par des infrastructures reconnues au niveau régional :

- 1<sup>er</sup> parc éolien avec 25 machines pour une puissance de 50 MGW
- 1<sup>ère</sup> charte forestière de territoire et aujourd'hui avec une filière bois comptant 9 chaufferies

Il faut savoir aussi que cette charte forestière est aujourd'hui animée par le Pays Seine et Tilles-en-Bourgogne auquel nous appartenons au même titre que les communautés de communes de Selongey, Source de la Tilles et COVATI. Pays qui compte 66 communes et 25 000 habitants.

Le Conseil Régional, et plus particulièrement François Patriat, ont été de fervents soutiens et financeurs pour la filière bois et un soutien essentiel pour la création de la Réserve Naturelle Régionale du Val-Suzon qui prochainement sera labellisée Forêt d'Exception.

Un territoire qui se distingue également par la présence d'un circuit automobile de renommée européenne à Prenois, un restaurant étoilé Michelin « La Charme » et le pôle aéronautique de Darois qui accueillera en juillet prochain les championnats de France de Voltige aérienne.

La Communauté de Communes, aujourd'hui, doit s'inscrire dans l'avenir avec la préservation des services publics sur son territoire, Gendarmerie, La Poste, Caserne de Pompiers mais déplore la disparition du trésor Public et l'aménagement poussif de sa Zone d'Activités à Cestres.

La taille de Forêts, Seine et Suzon méritera dans un avenir plus ou moins proche d'engager une nouvelle fusion pour répondre à la loi et atteindre les 15 000 habitants, mais aujourd'hui notre volonté est de travailler ENSEMBLE dans la meilleure harmonie possible et surtout répondre aux attentes de la population jeune et moins jeune. »

Madame Louis énonce les excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.  
Madame Eliane Lépine est désignée comme secrétaire de séance.

Madame Louis propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016. Ce procès-verbal n'a suscité aucune remarque.

### **Point 1 : Installation de Madame FEBVRE, conseillère communautaire**

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire la démission de Madame Delphine Marande de son mandat de conseillère municipale de la commune de Messigny-et-Vantoux et de conseillère communautaire depuis le 15 avril 2014.

Conformément aux textes en vigueur et à la délibération de la commune de Messigny-et-Vantoux portant installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014, Madame Marie-Madeleine Febvre, est de droit conseillère communautaire.

Le Conseil Communautaire constate l'installation de Madame Marie-Madeleine Febvre en tant que Conseillère communautaire.

### **Point 2 : Tarifs extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon et notamment l'article 4 relatif à la compétence extrascolaire.

Madame la Présidente propose qu'un accueil à la demi-journée soit mis en place au sein de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et qu'il y soit adjoint les tarifs suivants.

<b>ALSH Journée avec repas</b>	<b>Taux d'effort</b>	<b>Tarif plancher</b>	<b>Tarif plafond</b>
1 enfant	0.700%	10.50 €	21.00 €
2 enfants	0.680%		
3 enfants	0.660%		

Ce tarif est sans changement par rapport aux tarifs antérieurement pratiqués

<b>ALSH Journée sans repas ou PAI</b>	<b>Taux d'effort</b>	<b>Tarif plancher</b>	<b>Tarif plafond</b>
1 enfant	0.600%	9.00 €	18.00 €
2 enfants	0.580%		
3 enfants	0.560%		

<b>ALSH ½ Journée avec repas</b>	<b>Taux d'effort</b>	<b>Tarif plancher</b>	<b>Tarif plafond</b>
1 enfant	0.420%	6.30 €	12.60 €
2 enfants	0.400%		
3 enfants	0.380%		

<b>ALSH ½ Journée sans repas</b>	<b>Taux d'effort</b>	<b>Tarif plancher</b>	<b>Tarif plafond</b>
1 enfant	0.300%	4.50 €	9.00 €
2 enfants	0.280%		
3 enfants	0.260%		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**APPROUVE** les nouveaux tarifs et le règlement intérieur ainsi proposés.

Le délibération relative aux tarifs périscolaires est retirée de l'ordre du jour et sera soumise aux votes lors du prochain Conseil Communautaire

### **Point 3 : Compte de Gestion 2015 – Budget Personnel**

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente explique que ce budget a été clôturé début 2015 et que le total des écritures afférentes à ce budget est à zéro.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**POUR : 38**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget personnel, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

### **Point 5 : Compte de Gestion 2015 Budget Enfance**

La Présidente expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

La Présidente explique que ce budget a été clôturé début 2015 et que le total des écritures afférentes à ce budget est à zéro.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**POUR : 38**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget Enfance, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

### **Point 6 : Vente de terrain Zae Plaine de Cestres**

Vu l'article relatif à la compétence développement économique de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;

Vu la délibération 14D07-08, du 8 juillet 2014, fixant le prix de vente du terrain à 15 €/m<sup>2</sup> ;

Vu la délibération du 4 avril 2016 proposant la Vente de 1200m<sup>2</sup>

Vu la demande du futur acquéreur de porter la surface de terrain à 2000m<sup>2</sup>.

Madame la Présidente explique que la SCP Nourissat a contacté la Communauté de Communes afin d'engager une procédure d'acquisition d'une parcelle de la Zae Plaine de Cestres pour le compte de son client.

L'acquisition portera sur 2000m<sup>2</sup> situés à l'entrée de la zone sur la gauche, le long de la RD971 (plan joint), parcelle ZY79p Lot a.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide à

**POUR : 38**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'AUTORISER** la vente de 2000m<sup>2</sup> sur la ZAE Plaine de Cestres selon la description ci-dessus exposée ;

**Point 7 : Achat coupe de bois pour la filière bois**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon et notamment l'article 04 relatif aux chaufferies bois ;

Vu la délibération de la Commune de Frenois en date du 14 avril 2016;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :  
Bénigne Colson ne participe pas au vote

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

- ⇒ **ACCEPTE** l'offre de bois de la Commune de Frenois, concernant la parcelle 11, pour la production de plaquettes forestières servant à alimenter les chaufferies bois ;
- ⇒ **VALIDE** le tarif de vente de 6 euros la tonne au taux d'humidité de 45 %.

La réception se fera sur la base des bordereaux de produits déchetés, fournis par la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.

- ⇒ **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier.

xxx

**Madame Louis souhaite porter à connaissance des élus communautaires les informations suivantes :**

A l'occasion du Conseil d'Administration de « l'office de tourisme » qui s'est tenu le 18 mai 2016, le Bureau est désormais composé comme suit :

- Élection de Président : Daniel MALGRAS
- Vice-Présidents délégués : Gabriel BLAISE, Solange PETITOT et Vincent LEPRETRE

La convention d'objectifs liant l'Association « Office de Tourisme » et la CCFSS sera prochaine soumise à la Commission Tourisme, Culture, Communication avant sa ratification en Conseil Communautaire.

Je tiens à vous apporter quelques éclairages concernant la loi NOTRé et plus particulièrement sur le **transfert de la compétence « transports »**, transfert du Département vers la Région.

L'entrée en vigueur de ce transfert est programmée au 1<sup>er</sup> septembre 2017 néanmoins la loi offre à la Région la possibilité de déléguer aux Départements, par voie de convention, la gestion de la compétence.

Pour rappel la Conseil Départemental assure la gratuité pour le transport des élèves. La qualité de ce service est reconnue ainsi que la tarification plate mise en place depuis plusieurs années maintenant, de 1,50 euros quelle que soit la distance parcourue.

Sur le transfert de cette compétence, des discussions sont en cours entre la Région BFC et le Département depuis le mois d'avril 2016 pour répondre positivement aux différentes problématiques décrites précédemment.

**Le PLUi** : la loi ALUR a fixé le transfert de compétence aux communautés de communes. Les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront, si elles le souhaitent, une délibération pour s'opposer au transfert dans les 3 mois qui précèdent le 27 mars 2017.

Calendrier des prochaines réunions :

**26 mai** : réunion Siceco – Dijon modification des statuts

**28 mai** : Etaules – Journée Nature / Marché des saveurs

**Du 31 mai au 2 juin** : Congrès des Maires à Paris

**16 juin** : Comité technique à 17 h suivi de la Commission du personnel à 19h

**23 juin** : Commission des finances

**Du 27 juin au 2 juillet** : Championnat de France de Voltige Aérienne à Darois

**29 juin** : « Soirée CCFSS avec les élus et les agents » à Darois

**30 juin** : Conseil Communautaire

**1er juillet** : Diner des Maires de Côte d'Or à Darois

**3 au 10 juillet** : Déplacement de la délégation élus et personnalités civiles en Lituanie / Région de Radviliskis

**3 août** : Saint-Seine-L'Abbaye, Village d'accueil des cyclotouristes dans le cadre de la semaine fédérale du cyclotourisme ( 45 bénévoles)

Merci de votre attention

La séance est levée à 20h30.

*La Présidente,  
Catherine LOUIS*

